

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 1 de 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

VB Traçage / Peinture blanche de traçage

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

peinture dispersion

#### Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Raison Sociale: Espace Revêtements

Rue: 345 rue Piani

Lieu: F-69480 Amberieux D'Azergues

Téléphone: +33 474671999 Téléfax: +33 474602609

Service responsable: espacerevetements.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0) 1 45 42 59 59. Société/Organisme: INRS/ORFILA

http://www.centres-antipoison.net.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No.

CE 220-239-6] (3:1)

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 2 de 10

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH			
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one			< 0,1 %
	220-239-6		01-2120764690-50	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H301 H314 H318 H317 H400 H411			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrii Aquatic Chronic 2; H330 H302 H31	tic Acute 1 (M-Factor = 1),		
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		et	< 0,1 %
	911-418-6	613-167-00-5	01-2120764691-48	
		ox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Ac = 10); H331 H311 H301 H314 H317 I		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

## Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 3 de 10

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### Information supplémentaire

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8

## Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

## Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Eviter de refroidir en dessous de 10 ° C.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures au latex, sans solvant

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 4 de 10

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
471-34-1	carbonate de calcium						
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,06 mg/m³			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10 mg/m³			
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	local	4,26 mg/m³			
13463-67-7	dioxyde de titane						
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	local	10			
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700			

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation			
Milieu environ	nemental	Valeur		
13463-67-7	dioxyde de titane			
Eau douce		0,127 mg/l		
Eau douce (re	Eau douce (rejets discontinus)			
Eau de mer	Eau de mer			
Sédiment d'ea	Sédiment d'eau douce			
Sédiment marin		100 mg/kg		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l		
Sol	Sol			

# 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

#### Mesures d'hygiène

Veiller à un apport d'air frais.

# Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

## Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure!

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié:NBR (Caoutchouc nitrile). Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration (durée maximale de port): >480 min.

Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 5 de 10

#### Protection de la peau

Vêtement de protection leger.

# **Protection respiratoire**

Dans le traitement par pulvérisation: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: voir la couleur sur l'étiquette d'emballage

Odeur: douceâtre

pH-Valeur: 8,5 - 9,2

Modification d'état

Point de fusion: non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle 120 °C

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

Combustion entretenue:

non applicable
non applicable
non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non applicable
Limite supérieure d'explosivité: non applicable
Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable non applicable gaz: non applicable Température de décomposition: non déterminé Pression de vapeur: Densité: 1,56 g/cm3 Hydrosolubilité: non applicable Viscosité cinématique: na Durée d'écoulement: na Épreuve de séparation du solvant: non applicable Teneur en solvant: Eau: 41,45 %

## 9.2. Autres informations

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

# 10.2. Stabilité chimique



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 6 de 10

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

## 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Materials that react with water. alcalies (bases) Acide Agent oxydant.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-	3-one					
	orale	DL50 mg/kg	285	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat			
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l				
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l				
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2F	l)-one					
	orale	DL50 mg/kg	531	Rat		OCDE 423	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		OCDE 402	
	inhalation vapeur	ATE	0,05 mg/l				
	inhalation aérosol	ATE mg/l	0,005				
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-n 220-239-6] (3:1)	néthyl-4-isot	hiazolin-3-on	e [No. CE 247-500-7] et 2-	méthyl-4-isothiazolin-3-or	ne [No. CE	
	orale	DL50 mg/kg	49,6-75	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	>75	Lapin			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l				
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	0,33 mg/l	Rat			

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2-méthyl-2H-isothiazole-3-one; 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 7 de 10

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>0,15	96 h	Brachydanio rerio			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,157	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,87	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
	Toxicité bactérielle aiguë	(34,6 mg/l	)	3 h	Boue activée			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H	)-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 215	
	Toxicité bactérielle aiguë	(13 mg/l)		3 h	Boue activée		OCDE 209	
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-m 220-239-6] (3:1)	éthyl-4-isothia	azolin-3-one	e [No. CE	247-500-7] et 2-méthyl-	4-isothiazolin-3-one	[No. CE	
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 202	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,027	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 203	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,05	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)			
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
	Toxicité bactérielle aiguë	(7,92 mg/l	)	3 h	Boue activée		OCDE 209	

# 12.2. Persistance et dégradabilité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 8 de 10

N° CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation			,			
2634-33-5	-33-5 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one						
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	70-80%	28				
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)						
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E >60%  Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9 100%						
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>80%					

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	-0,32
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,7
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<3

#### **FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	3,16		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	189	Brachydanio rerio	OCDE 305
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<100		

## Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

## Code d'élimination des déchets - Produit

080112

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

## Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Tracage / Peinture blanche de tracage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 9 de 10

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport fluvial (ADN)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU:

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU:

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

I 'FNVIRONNEMENT:

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# VB Traçage / Peinture blanche de traçage

Date de révision: 17.06.2019 Code du produit: 81811016400000 Page 10 de 10

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0,006 % (0,096 g/l)

**Prescriptions nationales** 

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1A; H317	Méthode de calcul

Texte des phr	ases H et EUH (Numéro et texte intégral)
<b>⊔</b> 2∩1	Toyique on eas d'ingestion

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)